



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 MARS 2010**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

L'an Deux Mille Dix et le dix neuf mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, MISS Jean-Marie, AUDREN Laurence, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, GOETZINGER Pascal, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, ROQUES Maryse, MULLER Pierre Maurice, ROUQUETTE Christiane, SAUVEPLANE Denis, VERSAULT Josiane, DE PEYER Yvette, BOISSON Patrice, HOREAU Véronique, PIBAROT Béatrice (à partir de la question 4), VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, BOUSQUET Isabelle, DUPRAT Christian, DRUYER Pascaline, CHALANDE Benjamin.

Procurations : ont donné procuration  
CAPUTO Santo à BONNET Francys  
PIZIO Guillaume à MISS Jean-Marie  
GROS Nicole à VERAMENDI Odile  
DRUYER Pascaline à DUPRAT Christian (à partir de la question 23)

Secrétaire de séance : Benjamin CHALANDE.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'appel est fait et **Monsieur Benjamin CHALANDE** est désigné par le conseil municipal comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter les comptes de gestion du trésorier avant les approbations des comptes administratifs 2009.

**1 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2009 Budget Principal - Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion des budgets Ville 2009 peuvent être récapitulées comme suit:

Budget principal  
Gestion 2009 :

EXECUTION DU BUDGET 2009		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	2 179 350,00	4 365 051,00	6 544 401,00
	REALISATIONS	1 136 556,93	4 272 455,69	5 409 012,62
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	2 179 350,00	4 365 051,00	6 544 401,00
	REALISATIONS	1 057 980,65	3 898 740,74	4 956 721,39
RESULTAT DE CLOTURE 2009		78 576,28	373 714,95	452 291,23

#### RESULTAT CUMULE

Budget principal	Résultat de clôture 2008	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	49 774,68		78 576,28	28 801,60
Fonctionnement	753 737,83	700 000,00	373 714,95	427 452,78
TOTAL	703 963,15	700 000,00	452 291,23	456 254,38

Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2008, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés.

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention madame Pascaline DRUYER) décide :**

-D'arrêter le dit Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2009 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparait ci dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation du compte administratif 2009 du Budget principal et confie la présidence du conseil municipal à madame Anne Laure GARRIGUES.

## 1 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET PRINCIPAL

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint déléguée aux Finances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget principal.

Il précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2009.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2009		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	2 179 350,00	4 365 051,00	6 544 401,00
	REALISATIONS	1 136 556,93	4 272 455,69	5 409 012,62
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	2 179 350,00	4 365 051,00	6 544 401,00
	REALISATIONS	1 057 980,65	3 898 740,74	4 956 721,39
RESULTAT DE CLOTURE 2009		78 576,28	373 714,95	452 291,23

RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2008	-	49 774,68	53 737,83	3 963,15
RESULTAT CUMULE		28 801,60	427 452,78	456 254,38

RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT	- 250 844,52	285 414,00	34 569,48

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	63 371,08	427 452,78	490 823,86

Madame Anne Laure Garrigues constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Madame Anne Laure GARRIGUES invite les membres du conseil à débattre du CA 2009

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir pourquoi la note de synthèse ne mentionne pas le ratio des dépenses de personnel par habitant en 2009

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que ce chiffre n'a pas encore été calculé par le ministère des finances

Monsieur Christian DUPRAT regrette que les dépenses de personnels aient augmentées de 200 000 euros en 2009

madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que cette augmentation des dépenses de personnel s'explique par le recrutement d'emplois aidés en direct par la commune et non plus par le SIVOM, par le recrutement en année pleine du DGS, par le personnel absent remplacé et par le paiement du personnel du village de vacances.

Monsieur Bernard CAUSSE indique que les salaires doivent être élevés pour engendrer une telle augmentation

Madame Pascaline DRUYER regrette l'excédent de 456 254,38€ en fonctionnement, elle aurait trouvé utile que cet argent soit employé

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'il est normal qu'un excédent soit constitué en section de fonctionnement, en investissement un budget n'est jamais réalisé en totalité.

En 2009, le projet de l'immeuble Gros n'a pas abouti en raison d'absence d'accord des héritiers entre eux.

En 2010, le projet n'est pas inscrit au budget, si la position des héritiers devait évoluer une décision modificative serait proposée au conseil municipal.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si ce projet est abandonné

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que ce projet est toujours souhaitable pour le devenir du centre ancien, toutefois la politique municipale ne peut être suspendue à la décision d'un tiers, aussi il est nécessaire de faire avancer d'autres projets.

Si demain, les héritiers sont tous d'accord pour vendre la ville achètera ce bâtiment.

Madame Pascaline DRUYER pense que l'argent qui avait été prévu pour cette acquisition il faut le mettre de côté et ne pas le dépenser ailleurs

Monsieur Benjamin CHALANDE constate que de nombreux projets 2009 n'ont pas été réalisés

Madame Anne Laure GARRIGUES nuance cette appréciation, le chantier de la calade est en cours ainsi que celui des Calquières, concernant la rue des Barris nous attendons les notifications de subventions pour le réseau d'assainissement avant de réaliser les travaux prévus.

Monsieur Bernard CAUSSE regrette l'absence de maîtrise des dépenses de personnel, 200 000 euros de plus c'est important

Madame Christiane ROUQUETTE indique que l'augmentation de ces dépenses est relative, en effet le personnel en CAE était précédemment payés par le SIVOM il l'est maintenant par la ville qui perçoit les remboursements de l'état pour ces contrats, idem pour le personnel du village de vacances.

Madame Anne Laure Garrigues met au vote le CA 2009.

### Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention Madame Pascaline Druyer)

- Approuve le compte administratif 2009 du budget du Budget principal.
- Donne quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

### 3 - Affectation du résultat du Compte administratif 2009 du budget principal – Approbation

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donnent pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget Principal Ville

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2009, il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2009 comme présenté ci dessous.

Ces affectations seront reprises lors du Budget primitif.

TABLEAU D'AFFECTION ET DE REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2009

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement N-1	A Excédent ou Déficit	373 714,95	
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1)	B Excédent ou Déficit	53 737,83	
<b>Résultat à affecter (=A + B)</b>	<b>C Excédent ou Déficit</b>	<b>427 452,78</b>	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D Excédent ou Déficit	78 576,28	
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E Excédent ou Déficit		49 774,68
Solde des restes à réaliser	F Excédent ou Déficit	34 569,48	



Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif principal de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 4 225 939 Euros,
- en section d'investissement à 1 838 641 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010. Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

chapitre	DEPENSES	2010	chapitre	RECETTES	2010
011	Charges à caractère général	764 430,00	002	Excédents antérieurs reportés	127 452,00
012	Charges de personnel	2 298 760,00	013	Atténuations de charges	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	289 862,00	70	Produits du service	210 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	62 003,00	73	Impôts et taxes	2 667 425,00
65	Autres charges de gestion courante	656 918,00	74	Dotations et participations	976 267,00
66	Charges financières	130 166,00	75	Autres produits de gestion courante	151 795,00
67	Charges exceptionnelles	3 800,00	76	Produits financier	0,00
68	Dotations aux provisions	20 000,00	77	Produits exceptionnels	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 225 939,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 225 939,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	DEPENSES	2010	chapitre	RECETTES	2010
001	Résultat reporté d'investissement	0,00	001	Résultat reporté d'investissement	28 801,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	021	Virement de la section d'exploitation	289 862,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opération d'ordre de transfert entre section	62 003,00
16	Emprunts	332 120,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
204	Subventions d'équipements versées	4 100,00	10	dotations et affectations	391 990,00
900	Acquisitions immobilières	0,00	13	Subventions d'investissements	373 000,00
901	Achats matériels et mobiliers	132 000,00	16	produits d'emprunts	692 281,00
902	Travaux bâtiments communaux	105 000,00	27	Autres immobilisations financières	704,00
904	Eclairage public	40 000,00	<b>TOTAL</b>		<b>1 838 641,00</b>
905	Travaux voirie et chemins	60 000,00			
919	Cinéma	515,00			
925	Débusage du Coularou	127 085,00			
930	Toilettes publiques	90 000,00			
933	Digue de la pommeraie	17 821,00			
934	Aménagement du carrefour de la calade	90 000,00			
935	Aménagement rue des Barris	160 000,00			
936	Aménagement rue des Calquières	140 000,00			
937	Aménagement quartier de l'Hôpital	50 000,00			
938	Avenue Jeanne d'Arc	30 000,00			
939	Avenue Emmanuel d'Alzon	30 000,00			
940	Réhabilitation du centre ancien	250 000,00			

941	Accessibilité des bâtiments communaux	20 000,00
942	FISAC	80 000,00
943	Aménagement et création d'aires de jeux	50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 838 641,00</b>

Le contenu du Budget vous est présenté dans la note jointe au dossier.  
Conformement aux dispositions en vigueur, les annexes du Budget Primitif 2010 vous ont été remises.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- autoriser au titre de l'année 2010, le versement des subventions telles qu'arrêtées dans l'état annexé au Budget,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les objectifs de la politique financière de la municipalité qui sont au nombre de 5 :

- poursuivre la politique de désendettement de la collectivité
- une fiscalité stable depuis 2005
- maintenir l'épargne
- maintenir un niveau d'investissement supérieur au mandat précédent
- entretenir le patrimoine communal

Il précise que se sont les consignes qu'il a donné aux services pour l'élaboration de ce budget.

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite connaître les raisons de l'augmentation importante du produit fiscal

Monsieur le Maire lui répond que 20 000 euros supplémentaires c'est peu pour le budget de la ville

Monsieur Benjamin CHALANDE lui indique que depuis 2006 la ville perçoit 100 000 euros de recettes fiscales supplémentaires

Monsieur le Maire lui indique que cette progression des recettes provient de l'augmentation des bases fiscales notifiées par l'état

Madame Pascaline DRUYER indique que pour les contribuables cela se traduit tout de même par une augmentation de l'impôt même si cela est décidé par l'Etat et non par la commune.

Monsieur le Maire lui indique que l'augmentation des bases fiscales n'est effectivement pas de notre fait, toutefois la progression des bases fiscales est destinée à suivre l'inflation et l'augmentation de la valeur des biens immobiliers.

Il profite de la présence de la presse pour rappeler que l'augmentation des bases fiscales est bien décidée par l'Etat et non par la commune comme cela avait pu être présenté en 2009 lors du précédent budget.

Enfin, monsieur le Maire déplore la baisse de la part des dotations de l'état dans le budget de la ville

Madame Pascaline DRUYER lui rappelle que cette baisse est liée à la baisse de la population

Monsieur le Maire lui répond que les charges supportées par la ville ne diminuent pas dans les mêmes proportions

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si les questions 9, 18 et 19 sont liées au budget

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative

Madame Odile VERAMENDI indique que lors du DOB le niveau d'investissement avait été estimé à 1,5 million d'euros or le budget présenté ce soir prévoit 1,838 millions d'euros de travaux

Monsieur le Maire précise que le chiffre des travaux évoqué lors du DOB concernait les travaux nouveaux, le projet de budget qui est présenté intègre aussi les restes à réaliser.

De plus, le DOB n'a qu'un caractère évaluatif, le BP peut varier par rapport au DOB. Compte tenu du fait qu'une collectivité réalise rarement 100% des investissements programmés, le montant de 1,5 million d'euros de travaux devrait être proche de la réalité.

Madame Odile VERAMENDI trouve ce budget incohérent, les investissements sont déjà élevés en 2010 mais le seront encore plus en 2011 et 2012 si l'on se fie aux autorisations de programme proposées plus loin.

Par exemple pour le projet du centre ville, on ne prévoit que 250 000 euros de crédits en 2010 alors que pour les deux années suivantes on prévoit de dépenser 1 500 000 € pour cette opération.

De plus, les réformes que prépare le gouvernement risquent de se traduire par des recettes en baisse pour les collectivités locales.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui précise que l'opération centre ancien devrait être subventionnée dans le cadre du FISAC, des subventions seront sollicitées auprès de la région enfin une partie des crédits sont relatifs aux travaux du SIVOM et seront remboursés à la ville.

Monsieur le Maire indique que sur les 3,6 million d'euros prévus pour cette opération 600 000 concernent le SIVOM, 1 000 000 concernent le budget de l'eau et le solde soit 2 000 000 seront supportés par le budget général.

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que ce programme de travaux et notamment sa partie réseaux est une obligation pour la ville.

Il serait incohérent d'intervenir sur les réseaux et de ne pas réhabiliter la voirie, le mobilier urbain et l'éclairage public.

Ce projet est un projet ambitieux pour lequel nous allons tâcher d'être subventionné.

Compte tenu des délais nécessaires pour monter cette opération peu de crédits seront utilisés en 2010 d'où l'inscription de 250 000 euros.

Madame Odile VERAMENDI pense qu'il n'est pas réaliste de prévoir 1 500 000 euros de travaux pour les 2 années à venir

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que cette enveloppe financière permettra de réaliser des prestations comprenant des luminaires neufs, des rues en béton désactivé.

Si les financements espérés ne sont pas au rendez vous, les prestations seront revues à la baisse.

Monsieur le Maire précise que le conseil général et l'agence de l'eau devraient être des financeurs des travaux sur les réseaux

Monsieur Christian DUPRAT regrette que depuis 2 ans rien n'ai été fait, on aurait pu percevoir des aides qui peut être après la réforme de la TP n'existeront plus.

Monsieur le Maire lui répond que le fait de dire que rien n'a été fait lui été personnelle, il pense au contraire que la collectivité travaille fortement sur ce dossier, il rappelle que les aides de l'agence de l'eau et du conseil général étaient liées à la réalisation du schéma directeur d'eau potable, schéma qui est comme chacun le sait en cours de réalisation

Monsieur Christian DUPRAT rappelle qu'un dossier bien monté peu recueillir 80% de financement

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que le Fisac peu également financer certains travaux du centre ancien

Monsieur Christian DUPRAT ajoute que ce budget se caractérise par une nouvelle augmentation des dépenses de personnel et par le doublement des dépenses liées aux fêtes et cérémonies

Madame Pascaline DRUYER déplore que les taux d'impôts restent identiques alors que la ville depuis des années a transféré des compétences à la CDC, les taux d'impôts auraient du baisser

Monsieur le Maire indique qu'il sera attentif à l'évolution des dépenses de personnel

Monsieur Benjamin CHALANDE regrette qu'après la hausse de 10% des dépenses de personnel en 2009 par rapport à 2008, le budget 2010 n'inverse pas la tendance. Il serait utile que l'indicateur dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement se rapproche des villes de même strate de population

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation des dépenses de personnel est grandement liée à l'embauche de personnes en CAE, il rappelle que sur ce type de contrats la ville est aidée jusqu'à 90%.

Il précise que chaque départ à la retraite ne donne pas lieu forcément à un remplacement, il pense qu'à la fin du mandat le nombre d'employés aura diminué et que nous nous rapprocherons des moyennes des villes de même strate démographique

Monsieur Christian DUPRAT ne comprend pas que la masse salariale ne baisse pas alors la municipalité ne souhaite pas remplacer tous les départs à la retraite

Monsieur Benjamin CHALANDE indique également que les taux d'imposition au Vigan sont supérieurs à la moyenne départementale là aussi il serait souhaitable de diminuer le ratio

Monsieur le Maire lui répond qu'il sait que les taux sont hauts au Vigan et qu'il faut donc être prudent dans la gestion des deniers communaux, la stabilité des taux depuis plusieurs années a permis de réduire l'écart avec les autres villes, peut être nous rattraperont ils sous peu

En 2011, nous serons plus au clair sur l'évolution de nos ressources, des débats pourront être engagés sans tabous dans notre collectivité.

Madame Odile VERAMENDI fait remarquer que par rapport au DOB le budget FISAC passe de 100 000 à 80 000 euros

Monsieur le Maire se félicite que sur ce dossier FISAC la CDC apporte une contribution financière, il est prévu d'aider les entreprises à rénover leurs façades commerciales, cette enveloppe financière devrait permettre d'aider entre 10 et 15 projets pour cette année ce qui est pas mal

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir si la ville dispose de chiffrage des travaux envisagés par les commerçants

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que la ville ne dispose pas encore d'évaluation précise des travaux envisagés par les commerçants

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite connaître la date de démarrage de l'opération FISAC

Monsieur le Maire lui indique qu'un conseil municipal sera consacré à cette question en avril

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir si les travaux pour l'avenue E d'Alzon sont prévus dans le budget

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que la ville souhaite lancer les études sur cette voie cette année

Madame Odile VERAMENDI indique avoir regardé la présentation croisée par fonctions du budget, elle a remarqué que le budget consacré à la culture passe de 162 000 € à 182 000 €, elle trouve importante cette augmentation et souhaite savoir s'il existe des ratios de dépense culturelles par habitant

Monsieur le Maire lui précise que dans ces 182 000 € on retrouve le musée, le Bourilhou, l'ensemble des crédits ne sont pas destinés à la saison culturelle.

Il rappelle qu'il a souhaité que la ville développe une vraie offre en matière culturelle afin de changer notre image.

Il indique qu'une étude du midi libre réalisée en 2009 à la demande de la région a montré que pour 1€ investi par les collectivités pour le « festival du Vigan » cela génère 20 € de recettes

On note l'arrivée de madame Béatrice Pibarot à 19h20

Monsieur Benjamin CHALANDE indique que les événements culturels font venir du monde mais que des événements tels que les éco dialogues ne rapportent rien à la ville

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne partage pas cette analyse.

La politique de la municipalité forme un tout, certes si l'objectif premier du mandat est d'améliorer la voirie de la ville, il convient également de donner du sens à notre action et d'ouvrir notre ville sur l'extérieur.

Ce travail en profondeur initié par les « rencontres des terroirs » poursuivis par les « Eco-dialogues » nous a par exemple permis de nouer des liens avec la faculté de sciences de Montpellier.

En février, 110 étudiants sont venus réfléchir au développement économique que pourrait permettre notre biodiversité, au-delà de l'intérêt de faire connaître notre région à ces futurs décideurs, ce séminaire a généré plus de 15 000 euros de recettes pour le village de vacances et le traiteur sollicité.

Avant le conseil municipal, j'ai appris qu'un groupe d'étudiants allaient venir au village de vacances, vous voyez investir dans les « Eco-dialogues » cela génère des ressources pour notre ville et contribue à changer positivement l'image de la ville.

Les « Eco-dialogues » s'inscrivent dans une démarche globale, il nous faut travailler sur nos richesses, nos spécificités, soutenir le lycée.

Cette manifestation ce n'est pas le maire qui se fait plaisir, elle donne du sens à notre action, elle nous permet de nouer des contacts précieux pour notre développement.

Le vice Président de la Région Yves PIETRASANTA séduit par cette manifestation souhaite d'ailleurs en faire à l'avenir un événement régional.

Madame Odile VERAMENDI trouve que 40 000 euros pour les « Eco-dialogues » c'est énorme pour notre ville, dans un même temps nous avons délibéré en septembre pour faire un agenda 21 et rien n'est fait aujourd'hui.

Monsieur le Maire lui répond que justement l'agenda 21 va se faire en collaboration avec la faculté de sciences et que nous n'avons pas choisi de la faciliter de la confier à un bureau d'études

Monsieur Bernard CAUSSE précise qu'il est possible d'être contre cette manifestation et de ne pas partager les visions de la municipalité

Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite expliquer devant le conseil ses choix politiques, le sens qu'il donne à cette manifestation

Madame Pascaline DRUYER pense qu'il faut laisser à cette manifestation le temps de trouver sa place, elle rappelle que la « Foire de la pomme et de l'oignon » n'avait pas au départ l'ampleur qu'elle a acquise aujourd'hui.

Elle souhaite savoir où en est la municipalité au sujet des « Fêtes d'Isis »

Monsieur Pierre MULLER indique qu'il est bien conscient que les ressources de la ville sont limitées et risquent de diminuer dans l'avenir.

Pour autant, il faut utiliser nos marges de manœuvre aussi minimales soient elles, rien ne serait pire que l'immobilisme.

La municipalité essaie d'aller de l'avant pour développer notre territoire, face à ce que nous réserve le gouvernement avec la réforme territoriale, nous avons l'obligation d'être solidaire.

Les événements créés ou soutenus par la mairie forment un tout, le rallye est important, les « Eco-dialogues » aussi, ces manifestations ont un impact pour notre territoire.

Madame Odile VERAMENDI entend les arguments de monsieur MULLER toutefois si les budgets baissent il faudra bien restreindre nos actions

Madame Pascaline DRUYER rappelle que la réforme préparée par le gouvernement à pour objectifs de rationaliser l'action des collectivités locales afin de dégager des nouvelles marges de manœuvre

Monsieur Christian DUPRAT pense qu'il est bien évidemment nécessaire de développer de l'événementiel sur notre territoire, mais ce qui importe avant tout c'est de créer de l'activité pour que nos collectivités puissent vivre.

Même si les manifestations font tourner les commerces cela n'est pas suffisant, il faut développer l'économie

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il n'est pas sans ignorer que la ville n'a pas la compétence en matière de développement économique, cependant la ville cherche à agir en la matière au travers du FISAC ce qui n'est pas si mal

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle que l'attractivité d'un territoire est aussi liée à la culture, à la facilité de disposer de loisirs variés, à l'existence d'évènements sur un territoire, à l'offre en matière d'éducation

Monsieur Christian DUPRAT lui répond qu'il ne partage pas cette vision

Madame Pascaline DRUYER pense qu'effectivement les gens sont devenus exigeants, elle connaît de nombreuses familles qui mettent en pension leurs enfants à Nîmes ou Montpellier afin que leurs enfants puissent accéder à des établissements scolaires de bon niveau, il est important de faire des efforts pour notre collège lycée

Monsieur le Maire remercie madame DRUYER pour cette intervention, il tient à préciser que tout à l'heure monsieur DUPRAT avait pointé les dépenses du compte 6232 « Fêtes et cérémonies », ce compte varie de 4% entre les dépenses 2009 et le BP 2010, on trouve sur ce compte de 34 300 euros, les fêtes du 14 juillet, le feu d'artifice, les dictionnaires pour les élèves qui rentrent en 6<sup>ème</sup>, les chocolats pour les personnes du troisième âge, l'achat des diverses gerbes etc..

Ce compte ne sert pas à faire la fête

Monsieur Bernard CAUSSE lui répond qu'il sait bien ce que regroupe ce compte, il trouve toutefois que les apéritifs réalisés avec des produits du terroir cela coûte plus cher

Monsieur le Maire lui répond qu'au moins l'argent dépensé reste sur le territoire et qu'il préfère dépenser un euro qui reste ici plutôt qu'il tombe aux Etats-Unis dans les caisses de Coca cola.

Lors des « Eco-dialogues » des produits ont par exemple été commandés à l'ESAT des Magnans

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir pourquoi la gestion des villas de Campelle est confiée à l'agence Foncia de Montpellier alors qu'il existe nombre d'agences immobilières sur le Vigan

Monsieur le Maire lui indique que le gestionnaire des villas l'est depuis l'origine

Monsieur Jacques GUTIERREZ précise que Foncia a racheté l'agence qui gérait les villas jusqu'alors.

Madame Odile VERAMENDI pense que ce budget ne comporte pas assez de crédits en investissement cette année et que par contre les crédits prévus pour les années futures sont irréalistes

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'il n'est possible de démarrer les travaux rapidement, il faut attendre la fin du schéma directeur de l'eau, si nous commençons aujourd'hui nous perdrons d'importantes subventions.

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote le budget primitif 2010.

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (6 abstentions Madame Pascaline Druyer, madame Odile Veramendi, madame Nicole Gros, madame Isabelle Bousquet, monsieur Bernard Causse et monsieur Christian Duprat) approuve le budget primitif 2010 du budget principal**

## **5 – APPROBATION DES TAUX 2010 DE LA FISCALITE LOCALE**

Madame Anne Laure Garrigues maire adjointe déléguée aux finances expose aux membres du conseil municipal que selon la loi du 10 janvier 1980, le vote par le conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales. Ce vote doit intervenir, au plus tard, le 31 mars de l'année budgétaire concernée, ou le 15 avril les années de renouvellement des conseils municipaux.

Sur la base des informations fournies par l'administration fiscale, le produit fiscal à taux constants représente pour l'année 2010 : 1 653 643 €. En effet, les bases de la fiscalité locale évoluent ainsi :

	Bases réelles 2009	Bases notifiées 2010	Variation en %	Variation en €
Taxe d'habitation	3 437 217,00	3 472 000,00	1,00%	34 783,00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 938 804,00	3 991 000,00	1,31%	52 196,00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 066,00	29 400,00	1,14%	334,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 405 087,00</b>	<b>7 492 400,00</b>	<b>1,17%</b>	<b>87 313,00</b>

	produit réel 2009	produit prévisionnel 2010	Variation en %	Variation en €
Taxe d'habitation	592 232,49	598 226,00	1,00%	5 993,51
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 022 907,40	1 036 643,00	1,33%	13 735,60
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18 738,85	18 954,00	1,14%	215,15
<b>TOTAL</b>	<b>1 633 878,74</b>	<b>1 653 823,00</b>	<b>1,21%</b>	<b>19 944,26</b>

Vu l'état n°1259 transmis par l'administration fiscale portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2010, vu la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Maintenir les taux de fiscalité et de les fixer pour 2010 à (pas d'augmentation des taux depuis 2005) :
  - o 17,23% pour la taxe d'habitation
  - o 25,97% pour la taxe foncière (bâti)

- 64,47% pour la taxe foncière (non bâti)

- Autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Monsieur le Maire met au vote la présente délibération qui est adoptée à la majorité des membres présents (1 abstention Monsieur Benjamin Chalande)**

## **6 - FINANCES - Provisions comptables : règles générales de constitution et approbation des montants pour l'exercice 2010.**

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes ; leur champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

### **Provisions pour dépréciation des comptes de tiers**

S'agissant ensuite des créances en attente de recouvrement, il convient de constituer une provision lorsque le recouvrement des créances apparaît compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

L'article précité du CGCT ne fixant pas de méthode précise de calcul, il incombe au Conseil municipal de déterminer lui-même les règles de constitution.

### **ASSOCIATION LA SOLAZE**

La mise en liquidation de l'association « La Solaze » qui était gestionnaire du village de vacances « La pommeraie » en 2008 fait courir un risque pour la commune.

A ce jour, la charge potentielle est estimée à 40 000 €, en 2009, une provision de 20 000€ a été constituée.

Il convient aujourd'hui de constituer le solde de la provision pour un montant de 20 000 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution des provisions pour dépréciation des comptes de tiers telle que décrite ci-dessus ;

Madame Odile VERAMENDI pense que cet argent est de l'argent perdu pour la collectivité

Monsieur le Maire lui indique que le trésorier a procédé à toutes les diligences nécessaires mais qu'il vaut mieux provisionner par prudence

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **7 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2010 – CREDITS DE PAIEMENTS**

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe déléguée aux Finances et à l'Urbanisme expose aux membres du conseil municipal que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au conseil municipal de retenir TROIS opérations ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2010.

### 1) Autorisation de programme n°940- Rénovation du centre ancien

#### Réhabilitation du centre ancien

Exercice	2010	2011	2012	2013	Total
Crédits de paiement prévisionnels	250 000 €	1 500 000 €	1500 000 €	400 000 €	3 650 000 €

Nb les crédits relatifs au SIVOM s'élèvent à 929 528€

### 2) Autorisation de programme n°938- Aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc

#### Avenue Jeanne d'arc

Exercice	2010	2011	2012	Total
Crédits de paiement prévisionnels	30 000 €	800 000 €	246 000 €	1 076 000 €

### 3) Autorisation de programme n°930- Création de toilettes publiques

#### Création de toilettes publiques

Exercice	2010	2011	Total
Crédits de paiement prévisionnels	90 000 €	45 000 €	135 000 €

#### Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir

- **Créer l'AP N°940** Etudes, maîtrise d'œuvre et réhabilitation des réseaux et de la voirie du centre ancien
- **Créer l'AP N°938** Etudes, maîtrise d'œuvre et réhabilitation de l'avenue Jeanne d'Arc
- **Créer l'AP N°930** Création de toilettes publiques
- 
- **En arrêter les montants** et les durées tels que définies dans les tableaux ci-dessus
- **Autoriser** le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations
- **Arrêter le montant des CP** conformément aux montants figurant dans les tableaux ci dessus

Madame Pascaline DRUYER s'interroge sur le fait que l'on ne tient pas compte des subventions que l'on pourrait recevoir

Monsieur le Maire lui précise que les subventions ne peuvent être inscrites que lorsqu'elles sont certaines.

Madame Odile VERAMENDI souhaite que cette délibération ainsi que la 18 et la 19 soient retirées et que les projets soient présentés d'abord aux conseillers municipaux avant de voter des crédits

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que ces délibérations consistent à approuver le programme des travaux ainsi que l'enveloppe financière qui y sera consacrée afin de lancer les procédures du choix du maître d'œuvre qui nous proposera un Avant Projet Sommaire sur lequel le conseil sera consulté avant le choix du projet définitif  
Elle rappelle qu'au départ le SIVOM devait assurer la maîtrise d'œuvre du projet, devant l'importance des travaux propres à la ville du Vigan, le SIVOM a souhaité que la ville assure le suivi de ce projet et nous a transmis en début d'année le chiffrage estimatif du projet

Madame Odile VERAMENDI réitère son souhait de voir cette délibération ainsi que la 18 et la 19 retirées.

Monsieur le Maire lui indique que lorsque le projet sera en cours d'élaboration par le maître d'œuvre les élus seront associés à la réflexion

Madame Odile VERAMENDI trouve anormal que l'on s'engage sur 3,5 millions d'euros sans savoir ce que l'on va faire précisément

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de la procédure règlementaire pour lancer des travaux on réalise un estimatif, un programme que l'on transmet ensuite au maître d'œuvre choisi

Monsieur Christian DUPRAT pense que l'on doit d'abord réaliser l'étude puis ensuite on lance la procédure de consultation des entreprises

Madame Anne Laure GARRIGUES rappelle que l'on doit délimiter l'étendue du travail à réaliser pour arrêter la mission confiée au maître d'œuvre, c'est la procédure obligatoire

Monsieur Christian DUPRAT pense qu'il aurait fallu procéder différemment

Monsieur le Maire souligne que ces travaux sont primordiaux pour la ville et qu'il ne faut pas prendre de retard

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que lorsque le maître d'œuvre sera choisi, il aura pour mission de nous proposer un APS qui sera présenté aux membres du conseil municipal, d'autre part ces délibérations nous permettent également de solliciter des subventions

Monsieur Christian DUPRAT regrette que l'on n'ait inscrit que 30 000€ pour l'avenue Emmanuel d'Alzon

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir quel est la nature du projet proposé pour l'avenue Jeanne d'Arc

Monsieur Christian DUPRAT insiste pour connaître le projet prévu car s'il s'agit de réaliser un axe rapide en centre ville on ne sera pas d'accord

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que un programme définit les grandes orientations d'un projet après c'est au maître d'œuvre de nous faire des propositions

Monsieur Jean Marie MISS rappelle qu'en 2009 monsieur Christian DUPRAT avait souhaité inscrire des crédits pour réaliser l'avenue Emmanuel d'Alzon sans projet précis, il est cocasse que la procédure règlementaire proposée soit décriée aujourd'hui

Monsieur Benjamin CHALANDE comprend le raisonnement de monsieur Christian DUPRAT, on vote des dépenses sans connaître le contenu précis du projet

Monsieur le Maire rappelle que l'on ne vote pas ce soir pour décider de la couleur de l'enrobé de la rue de l'église

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la liste des rues concernées par les tranches 1 et 2 du projet du centre ville

Madame Odile VERAMENDI constate donc que la municipalité sait ce qu'elle va faire précisément, il aurait été judicieux que cette liste soit jointe en annexe

Monsieur le Maire rappelle que les rues du projet sont connues de tous, il s'agit de la troisième délibération sur ce projet

Madame Anne Laure GARRIGUES conclue en disant que lorsque le maître d'œuvre nous présentera son projet nous pourrons alors discuter de la pertinence des options proposées

Monsieur Benjamin CHALANDE avoue ne pas pouvoir se faire une idée précise des sommes nécessaires à la réfection du centre ancien, à l'inverse les sommes en jeu pour les toilettes automatiques sont plus faciles à appréhender

Il trouve que dépenser 135 000 euros pour trois toilettes automatiques c'est énorme

Monsieur le Maire rappelle que la question des toilettes publiques a fait l'objet de débats notamment dans nos programmes de campagne électorale et que chaque liste trouvait nécessaire de créer des toilettes publiques.

Monsieur Benjamin CHALANDE pense que si l'ensemble des candidats se retrouvaient sur cette nécessité, la manière d'obtenir ce résultat diffère.

La somme proposée ce soir permettrait de payer l'entretien de toilettes pendant 14 ans par une entreprise

Madame Anne Laure GARRIGUES pense que les toilettes automatiques sont la seule réponse possible pour disposer de toilettes propres en permanence

Monsieur Benjamin CHALANDE ne partage pas cet avis, il donne comme exemple les professionnels des campings qui arrivent à avoir des toilettes propres sans recourir à l'automatisation, la gestion privée est plus efficace

Monsieur le Maire rappelle que la plupart des villes ont recours à ce type d'équipements aujourd'hui

Madame Pascaline DRUYER indique qu'il faudra avertir les autocaristes de l'existence de ces toilettes sur la commune car aujourd'hui les gens ne s'arrêtent pas à cause de cela

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (6 abstentions Monsieur Benjamin Chalande, madame Odile Veramendi, madame Nicole Gros, madame Isabelle Bousquet, monsieur Bernard Causse et monsieur Christian Duprat) approuve la création des autorisations de programme mentionnées ci dessus.**

## 8 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2010

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint en annexe.

Il est précisé que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 11 mars 2010.

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets présentés qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider **il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **Attribuer** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération
- **Dire** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2010 : Compte nature 6574

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si toutes les associations ont bien déposé une demande de subventions, elle se souvient qu'il y a quelques mois nous avons délibéré pour attribuer une subvention aux « amis de l'orgue » alors qu'ils n'avaient pas déposé de demande

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que chaque association a bien déposé un dossier

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si les éléments comptables sont joints

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative la plupart du temps les associations utilisent l'imprimé CERFA établis par l'Etat  
Elle pense qu'il faudra encore quelques années pour que les pratiques des associations se normalisent

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir où en est le dossier relatif aux fêtes d'Isis

Madame Laurence AUDREN lui indique attendre une demande de rendez vous de monsieur Pascal afin qu'il précise le contenu de son projet

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle que cette personne était présente lors du conseil municipal de janvier et quelle est donc informée des attentes des élus

Madame Pascaline DRUYER s'étonne de ce fait car monsieur Pascal est lui-même en attente de rendez vous

Monsieur le Maire invite madame DRUYER à informer monsieur Pascal de cette demande de rendez vous

Monsieur Benjamin CHALANDE trouve le formulaire CERFA d'une complexité sans commune mesure avec la situation financière réelle de la plupart des associations vignaise il aurait été préférable de réaliser un document plus simple

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que cet imprimé est défini par l'Etat et non la commune

Monsieur Benjamin CHALANDE pense que l'on aurait pu créer un document plus succinct

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote les propositions de subventions aux associations suivantes

<b>FINANCES 2010 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION D'ATTRIBUTION N°2</b>					
	Dernières Subventions	Demandes année 2010	19-mars-10 Ordi	Except°	Démarrage
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>			600,00 €	900,00 €	228,00 €
ARENNES 2000	600,00 €	600,00 €	600,00 €		
ICITERRE	500,00 €	600,00 €		600,00 €	
SCOUTS & GUIDES D'EUROPE (Mr GLEIZE)		1 500,00 €			228,00 €
CENTRE LOUIS DEFOND / COURSE FLAMBEAUX	300,00 €	500,00 €		300,00 €	
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES et LOISIRS</b>			800,00 €	5 000,00 €	0,00 €
ART TROP D'AISE	1 000,00 €	1 500,00 €		800,00 €	
ELVIS PLATINES / L'ECHAPPEE BELLE - CIRQUE	6 368,60 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
COMPAGNIE L'ALBATROS	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €		
ASSOCIATION OUDEIS / VALERY FAIDHERBE	300,00 €	300,00 €		200,00 €	
<b>TOTAL</b>			1 400,00 €	5 900,00 €	228,00 €
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES -</b>				7 528,00 €	

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **9 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2009 Budget annexe de l'eau - Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe de l'eau 2009 peuvent être récapitulées comme suit:

## Gestion 2009 :

EXECUTION DU BUDGET 2009		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	600 298,00	761 620,00	1 361 918,00
	REALISATIONS	161 256,19	646 963,78	808 219,97
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	600 298,00	761 620,00	1 361 918,00
	REALISATIONS	215 945,96	681 382,69	897 328,65
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>		<b>- 54 689,77</b>	<b>- 34 418,91</b>	<b>- 89 108,68</b>

### RESULTAT CUMULE

Budget annexe de l'eau	Résultat de clôture 2008	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	136 708,87		- 54 689,77	82 019,10
Fonctionnement	51 963,91	-	- 34 418,91	17 545,00
<b>TOTAL</b>	<b>188 672,78</b>	<b>-</b>	<b>- 89 108,68</b>	<b>99 564,10</b>

Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2008, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés

Monsieur le Maire met au vote le compte de gestion de monsieur le Receveur des finances.

### Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'arrêter le dit Compte de Gestion du budget annexe de l'eau du Comptable pour l'exercice 2009 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparait ci dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation du compte administratif 2009 du Budget de l'eau potable et confie la présidence du conseil municipal à madame Anne Laure GARRIGUES.

## 10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint déléguée aux Finances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau.

Elle précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2009.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2009		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	600 298,00	761 620,00	1 361 918,00
	REALISATIONS	161 256,19	646 963,78	808 219,97
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	600 298,00	761 620,00	1 361 918,00
	REALISATIONS	215 945,96	681 382,69	897 328,65

RESULTAT DE CLOTURE 2009	- 54 689,77	- 34 418,91	- 89 108,68
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2008	136 708,87	51 963,91	188 672,78
RESULTAT CUMULE	82 019,10	17 545,00	99 564,10
RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT	- 85 755,00	-	- 85 755,00
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	- 3 735,90	17 545,00	13 809,10

Madame Anne Laure Garrigues constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Madame Anne Laure Garrigues propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le compte administratif 2009 du budget du Budget annexe de l'eau.
- de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite avoir le détail des charges de personnel

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le service comporte un agent administratif à mi temps et 3 agents des services techniques

Monsieur Christian DUPRAT pense que les charges de personnel de ce budget sont minorées par rapport à la réalité, il s'étonne que le trésorier ne soit pas alerté par ce fait

Madame Anne Laure GARRIGUES rappelle que les agents techniques n'interviennent pas que pour le budget de l'eau

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote l'approbation du compte administratif 2009 du budget de l'eau

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (2 abstentions Madame Isabelle Bousquet et monsieur Christian Duprat)**

- Approuve le compte administratif 2009 du budget du Budget de l'eau potable
- Donne quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

### **11 - Affectation du résultat du Compte administratif 2009 du budget Annexe de l'eau – Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donnent pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en

investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget annexe de l'eau

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2009, il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2009 comme présenté ci dessous.

Ces affectations seront reprises lors du Budget primitif.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>
Résultat de fonctionnement N-1	A	Excédent ou Déficit		-34 418,91
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	Excédent ou Déficit	51 963,91	
<b>Résultat à affecter (=A + B)</b>	<b>C</b>	Excédent ou Déficit	17 545,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>Excédent</b>	
Solde d'exécution N-1	D	Excédent ou Déficit		-54 689,77
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	Excédent ou Déficit	136 708,87	
Solde des restes à réaliser	F	Excédent ou Déficit	0,00	85 755,00
Excédent de financement (= D + E + F) Besoin de financement (=D + E + F)	G	Excédent ou besoin de financement	-3 735,90	
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>				
<b>Si C est excédent</b> affectation en réserves au compte 1068 en recettes de la section d'investissement (au minimum pour le besoin de financement G)	H	5 000,00		
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique R 002 (=C - H)	I	12 545,00		
<b>Si C est en déficit, le déficit est reporté à la rubrique D 002 (= C)</b>				

L'excédent de fonctionnement 2009 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 17 545 €. Il est affecté comme suit:

1) à la section d'investissement 5 000 €

Il s'ajoute à « l'excédent de financement reporté de la section d'investissement » à la clôture de l'exercice 2009, soit 82 019,10 €.

Il finance également le déficit des restes à réaliser en investissement constaté à la clôture de l'exercice 2008, soit 85 755 €.

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2) à la section fonctionnement 12 545 €

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté ». L'utilisation de ce résultat de fonctionnement reporté est précisée par le budget primitif.

Mmadame Anne Laure GARRIGUES met au vote l'affectation du résultat 2009 du compte administratif de l'eau

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2009 du budget de l'eau**

## **12 - BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe de l'eau potable de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 719 402 Euros,
- en section d'investissement à 555 047 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

chapitre	DEPENSES	2010
011	Charges à caractère général	524 200,00
012	Charges de personnel	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	11 400,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	103 261,00
023	Virement à la section d'investissement	14 541,00
	<b>TOTAL</b>	<b>719 402,00</b>

chapitre	RECETTES	2010
002	Excédents antérieurs reportés	12 745,00
70	Produits du service	676 000,00
72	Travaux en régie	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	25 657,00
74	Subvention en annuité	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>719 402,00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

chapitre	DEPENSES	2010
040	Opération d'ordre de transfert entre section	25 657,00
16	Emprunts	19 390,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00
23	Immobilisations en cours	480 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>555 047,00</b>

chapitre	RECETTES	2010
001	Résultat reporté d'investissement	82 019,00
021	Virement de la section d'exploitation	14 541,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	103 261,00
10	dotations et affectations	5 000,00
13	Subventions	0,00
16	produits d'emprunts	350 226,00
	<b>TOTAL</b>	<b>555 047,00</b>

Le contenu du Budget vous est présenté dans la note annexe jointe au dossier. Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du Budget Primitif 2010 vous ont été remises.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe de l'eau, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite faire 2,3 remarques sur ce budget :

- concernant les dépenses de personnel même si on rajoute 5000€ par rapport à 2009 on est encore loin de la réalité qu'il estime à 120 000 euros
- ainsi le coût réel du m3 d'eau n'est pas de 0,71€
- il se dit favorable à la reprise des branchements en plomb et souhaite attirer l'attention de la municipalité sur la nécessité de renouveler régulièrement les compteurs d'eau tous les 10 ans, au-delà ils ne sont plus fiables et nous perdons des M3 d'eau non facturés

Monsieur le Maire remercie monsieur Christian DUPRAT de ses conseils de spécialiste de la distribution d'eau potable, il ajoute que le schéma directeur d'eau potable nous dira quelles sont les priorités pour le futur en matière de travaux sur les réseaux

Monsieur Christian DUPRAT précise qu'il faut également investir sur la recherche de fuites

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du SDEP des compteurs de sectorisation sur le réseau ont été posés afin de rechercher les éventuelles fuites.

Il indique aux membres du conseil municipal que 2 fuites ont eu lieu au parc des châtaigniers vraisemblablement suite à une défaillance du système anti bélier du réseau

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote l'approbation du budget 2010 de l'eau potable

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention monsieur Christian Duprat) approuve le budget 2010 de l'eau potable**

### **13 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2009 Budget annexe du village de vacances - Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances 2009 peuvent être récapitulées comme suit:

Gestion 2009 :

EXECUTION DU BUDGET 2009		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	25 000,00	201 000,00	226 000,00
	REALISATIONS	-	99 078,97	99 078,97
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	25 000,00	201 000,00	226 000,00

	REALISATIONS	7 823,13	98 432,87	106 256,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>		<b>- 7 823,13</b>	<b>646,10</b>	<b>- 7 177,03</b>

#### RESULTAT CUMULE

Budget du CCAS	Résultat de clôture 2008	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement			- 7 823,13	- 7 823,13
Fonctionnement	-	-	646,10	646,10
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 7 177,03</b>	<b>- 7 177,03</b>

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

-Arrêter le dit Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances du Comptable pour l'exercice 2009 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparait ci dessus,

- Autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Pascaline DRUYER regrette le manque de concertation pour la gestion du village de vacances

Madame Odile VERAMENDI dit espérer que les résultats 2010 soient meilleurs que ceux de 2009

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote le compte de gestion de monsieur le receveur municipal.

#### **Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention madame Pascaline DRUYER) décide :**

-D'arrêter le dit Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2009 du village de vacance et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparait ci dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation du compte administratif 2009 du village de vacances et confie la présidence du conseil municipal à madame Anne Laure GARRIGUES.

### **14 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint déléguée aux Finances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe du village de vacances

Elle précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2009.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2009	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
--------------------------	----------------	----------------	-------

<b>RECETTES</b>	PREVISIONS TOTALES	25 000,00	201 000,00	226 000,00
	REALISATIONS	-	99 078,97	99 078,97
<b>DEPENSES</b>	PREVISIONS TOTALES	25 000,00	201 000,00	226 000,00
	REALISATIONS	7 823,13	98 432,87	106 256,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2009</b>		- 7 823,13	646,10	- 7 177,03
<b>RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2008</b>			-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 7 823,13	646,10	- 7 177,03
<b>RESTE A REALISER</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		-	-	-
		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009</b>		- 7 823,13	646,10	- 7 177,03

Madame Anne Laure Garrigues constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Madame Anne Laure Garrigues propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le compte administratif 2009 du budget du Budget annexe du village de vacances.
- de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Madame Pascaline DRUYER pense qu'en travaillant en commun pour le village de vacance nous aurions pu améliorer le résultat

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote l'approbation du compte administratif 2009 du village de vacance

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention Madame Pascaline Druyer)**

- Approuve le compte administratif 2009 du budget du Budget du village de vacances
- Donne quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

#### **14 - Affectation du résultat du Compte administratif 2009 du budget Annexe du village de vacances – Approbation**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donnent pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année.

Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

#### Affectation du résultat du Budget annexe du village de vacances

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2009, il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2009 comme présenté ci dessous.

Ces affectations seront reprises lors du Budget primitif.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>Excédent</b>	<b>Déficit</b>
Résultat de fonctionnement N-1	A	Excédent ou Déficit	646,10	
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	Excédent ou Déficit		
<b>Résultat à affecter (=A + B)</b>	<b>C</b>	Excédent ou Déficit	646,10	
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>Excédent</b>	
Solde d'exécution N-1	D	Excédent ou Déficit	-	-7 823,13
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	Excédent ou Déficit	0,00	
Solde des restes à réaliser	F	Excédent ou Déficit		0,00
Excédent de financement (= D + E + F) Besoin de financement (=D + E + F)	G	Excédent ou besoin de financement	7 823,13	
<b>AFFECTATION ET REPRISE</b>				
<b>Si C est excédent</b> affectation en réserves au compte 1068 en recettes de la section d'investissement (au minimum pour le besoin de financement G) Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique R 002 (=C - H)	H	646,10		
<b>Si C est en déficit, le déficit est reporté à la rubrique D 002 (= C)</b>	I			

L'excédent de fonctionnement 2009 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 646,10 €. Il est affecté comme suit:

1) à la section d'investissement 646,10 €

Il finance « le besoin de financement reporté de la section d'investissement » à la clôture de l'exercice 2008, soit: 7 823,13 €.

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Madame Odile VERAMENDI regrette que l'on soit limité au niveau des investissements car le village mérite plus de travaux pour le rendre attractif

Madame Anne Laure GARRIGUES pense qu'il faut être prudent en matière de gestion, il ne faut faire que ce que l'on peut financer de plus nous pouvons faire un certain nombre de travaux en régie

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si l'enveloppe du personnel est juste

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'il y a un temps plein et des emplois saisonniers sur le village de vacances

Madame Pascaline DRUYER pense que l'on pourrait intéresser les agents en leur attribuant un complément de rémunération fonction du CA de la structure

Monsieur le Maire pense que cette proposition peut être étudiée avec prudence, il profite de la séance du conseil pour dire que les personnes accueillies au village de vacances s'accordent à dire que monsieur Kueneman effectue un travail remarquable

Madame Pascaline DRUYER pense que l'intéressement est une excellente manière de motiver les agents

Madame Odile VERAMENDI pense qu'il faut d'abord relancer le village de vacances avant de se lancer dans cette pratique

Madame Pascaline DRUYER indique que cela n'empêche pas d'y penser

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote l'affectation du résultat 2009 du village de vacances

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention madame Pascaline Druyer) approuve l'affectation du résultat 2009 du village de vacances**

**16 - BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe du village de vacances de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 150 000 Euros,
- en section d'investissement à 21 647 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

chapitre	DEPENSES	2010
011	Charges à caractère général	69 000,00
012	Charges de personnel	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00</b>

chapitre	RECETTES	2010
002	Excédents antérieurs reportés	0,00
70	Produits du service	10 000,00
72	Travaux en régie	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00
74	Subvention en annuité	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

chapitre	DEPENSES	2010
001	Déficit reporté	7 824,00
16	Emprunts	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 823,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>21 647,00</b>

chapitre	RECETTES	2010
001	Résultat reporté d'investissement	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 000,00
10	dotations et affectations	647,00
13	Subventions	0,00
16	produits d'emprunts	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>21 647,00</b>

Le contenu du Budget vous est présenté dans la note annexe jointe au dossier. Conformément aux dispositions en vigueur, les annexes du Budget Primitif 2010 vous ont été remises.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe du village de vacances, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le site internet du village de vacance est en cours de réalisation et sera en ligne dans quelques semaines

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître la date de livraison du site

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que le prestataire a présenté la maquette ce matin, si les délais sont respectés il sera en ligne fin avril

Madame Odile VERAMENDI souligne l'importance d'un tel outil pour la commercialisation du village

Monsieur Bernard CAUSSE pense qu'il faut le faire le plus vite possible car cela fait 2 ans que cela dure

Monsieur le Maire lui rappelle que le village a été repris par la ville début 2009

Monsieur Bernard CAUSSE remercie monsieur le Maire de la réduction accordée pour le rallye

Madame Odile VERAMENDI pense qu'il faudrait lorsque la collectivité utilise gratuitement le village, refacturer au budget général cette gratuité, cela serait plus juste en matière comptable

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil le niveau de réservation 2010 qui est en augmentation par rapport à celui de 2009.

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote le budget 2010 du village de vacance

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (2 abstentions monsieur Benjamin Chalande et madame Pascaline Druyer) approuve le budget 2010 du village de vacance**

## 17 - CINEMA « LE PALACE » LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DSP

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que cette délibération a pour but de lancer la procédure de DSP pour le cinéma « le Palace » et de désigner les membres de la commission en charge de négocier cette délégation.

Il précise que le contrat avec le gérant actuel s'achève en octobre, compte tenu du temps que prend ce type de procédure il faut délibérer aujourd'hui sur le choix de la gestion du cinéma en DSP.

Il pense que ce mode de gestion est plus adapté que la régie directe, gérer un cinéma est un métier à part entière.

Il rappelle le déroulement de la DSP : parution d'une annonce, choix des candidats autorisés à concourir, réception de leurs offres et négociations avant l'établissement du contrat.

Les objectifs de la municipalité pour cet outil sont les suivants :

- gérer le cinéma en offrant un vrai projet culturel
- avoir une politique en faveur du jeune public
- assurer une programmation équilibrée entre les films grand public et les films art et essai

Monsieur le Maire indique que le devenir du cinéma est un vrai enjeu pour notre collectivité, au cours de la prochaine DSP il faudra sans doute faire l'acquisition d'un projecteur numérique dont le coût est estimé entre 70 000 et 100 000 euros.

Il faudra également réfléchir à la question des économies d'énergie sur cette salle car les charges de chauffage sont élevées.

Enfin, il n'est pas à exclure que la collectivité vienne en soutien de l'exploitation afin d'assurer la pérennité de cet outil culturel.

Madame Odile VERAMENDI demande si la municipalité connaît le CA et le nombre d'entrées du cinéma

Monsieur Pascal GOETZINGER lui indique que le cinéma a fait environ 25 000 entrées en 2009

Monsieur le Maire précise qu'en 2009 la fréquentation a augmenté dans les multiplex mais à diminuer dans les petites salles

Madame Odile VERAMENDI pense qu'il faudra sur cette DSP être plus exigeant sur la programmation des films de piètre qualité aujourd'hui

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si dans le cadre du rapport transmis par le délégataire à la mairie nous avons une idée du déficit actuel

Monsieur le Maire lui indique que celui-ci s'élève à 9 000 euros sur 2 ans

Monsieur Christian DUPRAT pense que cela n'est pas énorme au regard du budget consacré à la saison culturelle

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que le gérant dit consommer 10 000€ d'électricité ici contre 3 500€ pour les 2 salles du cinéma de Sommières, qu'il gère également

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite connaître les raisons de ce surcoût, est ce une erreur de l'architecte ?

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si la ville réalise le cahier des charges ou s'il est fait appel à un bureau d'étude

Monsieur Pascal GOETZINGER lui répond que ce travail sera fait par la commission

Monsieur Christian DUPRAT souhaite connaître les exigences du cahier des charges

Monsieur le Maire lui répond qu'elles seront définies par la commission de DSP au regard de l'expérience de la DSP actuelle

Monsieur Pascal GOETZINGER indique qu'il sera particulièrement attentif au classement Art et Essai du cinéma

Madame Pascaline DRUYER attire l'attention sur la nécessité de prévoir la reprise des cartes d'abonnement en cours de validité par le futur gérant

De même, il conviendra d'être exigeant en matière de contrats d'entretien

Monsieur Pascal GOETZINGER lui répond que l'ensemble de ces points seront prévues dans le règlement de consultation

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal les modalités de désignation de la commission de DSP

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

1 – D'adopter le principe d'une procédure de délégation de service public pour la gestion du cinéma « Le Palace », conformément au rapport ci-annexé,

2 – D'autoriser Mr le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres.

3 - Désigner à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, les membres de la Commission

Spécifique de délégation de service public pour la salle de cinéma comme suit :

Sont élus membres titulaires :

- monsieur Pascal GOETZINGER
- madame Laurence AUDREN
- madame Odile VERAMENDI
- monsieur Pierre MULLER
- madame Véronique HOREAU

Sont élus membres suppléants

- madame Pascaline DRUYER
- monsieur Bernard CAUSSE
- madame Sylvie ARNAL
- madame Béatrice PIBAROT
- monsieur Francys BONNET

**18 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX - RENOVATION DES RESEAUX DU CENTRE ANCIEN ET REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE  
AUTORISATION DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE D'ATTRIBUER LES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE TRAVAUX**

Monsieur Christian LANGET, Maire Adjoint délégué aux travaux aux affaires générales, au personnel et à la police municipale expose aux membres du conseil municipal que par délibération du 28 janvier le Conseil Municipal a adopté la convention de mandat entre la ville du Vigan et le SIVOM visant à rénover les réseaux du centre ancien.

Il convient de façon concomitante de ces travaux de procéder à la requalification du centre ancien afin de redonner une attractivité à ces quartiers.

Le périmètre d'intervention est le suivant: **TRANCHE 1** : rue de la libération, rue du verdier, cour des miracles, rue du maquis, rue des barris, rue de l'horloge, rue du chef Marceau, rue Haute, rue du billard, rue du pouzadou, rue de l'église, rue neuve, rue du passadou **TRANCHE 2** rue des casernes, rue du marché, place du marché, passage Henri Guibal, rue du four, rue valfère, rue de la forge à la boucherie et place du sergent Triaire, passage d'Auvergne, rue de l'hôtel de ville, rue Traversière, rue de la calade, rue des trois pigeons et rue du murier.

Pour ce projet de requalification, un budget global de 3 046 818 € HT est inscrit, et se décompose comme suit:

- **SIVOM:** Tranche 1 : 276 569 € HT, Tranche 2 : 224 709 € HT
- **Ville du VIGAN:** Budget général Tranche 1 : 870 000 € HT, Tranche 2 : 831 727 € HT
- **Ville du VIGAN:** Budget eau potable Tranche 1 : 392 174 € HT, Tranche 2 : 451 639 € HT

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (5 abstentions madame Odile Veramendi, madame Nicole Gros, madame Isabelle Bousquet, monsieur Bernard Causse et monsieur Christian Duprat) décide :**

- D'approuver le programme de l'opération, joint en annexe, concernant la rénovation des réseaux du centre ancien et la requalification du centre ville ainsi que l'enveloppe financière d'un montant de 3 046 818 €HT affectée à cette opération
- D'autoriser monsieur le Maire à lancer les procédures de marchés publics pour désigner le maître d'œuvre, les entreprises devant réaliser les travaux et signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'éventuels autres partenaires potentiels de la ville
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **19 - AVENUE JEANNE D'ARC – REQUALIFICATION – APPROBATION DU PROGRAMME – LANCEMENT DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur Christian LANGET, Maire Adjoint délégué aux travaux aux affaires générales, au personnel et à la police municipale expose aux membres du conseil municipal que la ville en accord avec le conseil général souhaite requalifier l'avenue Jeanne d'Arc, section de la RD 110 dans la traversée de l'agglomération de la commune de LE VIGAN.

La mise en œuvre passe par les objectifs suivants :

1. « Apporter une réponse technique et architecturale insérée au site remarquable et respectueuse de l'environnement »
2. « Gérer les eaux de ruissellement »
3. « Moderniser l'image du centre ville » : inciter les rénovations de commerces, chasser cette première impression « négative » donnée par l'état du bâti et la tristesse de la rue principale, favoriser la fréquentation des commerces.
4. « Sécuriser les accès aux écoles, à la Médiathèque et la Sous-préfecture et favoriser le partage de la voie entre les différents usagers ».

L'étude devra néanmoins :

- intégrer une réflexion plus globalisée sur une section cohérente de la RD qui va du Parc des Châtaigniers, Rue de la Libération, Rue des Barrys Avenue Jeanne d'Arc, une section de la Rue Pierre Gorlier et l'Avenue de la Grave.
- Inclure une réflexion et une évaluation des travaux de couverture de la rocade entre les deux ponts (celui de J. d'Arc et Pierre Gorlier) pour la création d'une place publique sous forme d'option du marché de travaux.

Les travaux dureront 6 mois pour un achèvement au 1 septembre 2011.

Cette restructuration correspond à un coût d'opération estimé à 900 000 € HT dont 800 000€ destinés aux travaux.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'éventuels autres partenaires de la ville.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera fait en relation avec les services du conseil général et devrait permettre d'apporter une vraie amélioration urbaine et en matière de sécurité des enfants.

Madame Odile VERAMENDI dit espérer être associée au projet.

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (5 abstentions madame Odile Veramendi, madame Nicole Gros, madame Isabelle Bousquet, monsieur Bernard Causse et monsieur Christian Duprat) décide :**

- D'approuver le programme de l'opération, joint en annexe, concernant la requalification de l'avenue Jeanne d'Arc ainsi que l'enveloppe financière d'un montant de 900 000€HT affectée à cette opération
- D'autoriser monsieur le Maire à lancer les procédures de marchés publics pour désigner le maître d'œuvre, les entreprises devant réaliser les travaux et signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'éventuels autres partenaires potentiels de la ville
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**20 - MAISON DE PAYS - Travaux d'accessibilité du bâtiment de la Maison de pays – Demande de subventions**

Monsieur Christian LANGET Maire Adjoint délégué aux travaux, au personnel, aux affaires générales et à la police municipale expose aux membres du conseil municipal que la maison de pays offre un service apprécié des viganais et des visiteurs toutefois il reste inaccessible aux personnes à mobilité réduite en raison de l'escalier important qui en permet l'accès.

L'objectif de cette opération est d'améliorer l'accessibilité de la maison de pays pour les visiteurs.

Le projet vise à l'installation d'un ascenseur sur le côté du bâtiment afin de permettre d'accéder aux services de la maison de pays.

Le coût des travaux d'accessibilité est estimé à 16 680 € HT

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Général et d'éventuels autres partenaires de la ville.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits dont l'inscription figurera au budget de la ville à la ligne 2313 opération 941 des budgets 2010

Monsieur Christian DUPRAT dit savoir que la ville a reçu une subvention pour des travaux similaires à l'Hôtel de ville et s'interroge sur le fait que ces travaux ne semblent pas être prévus

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que dans un premier temps elle avait pensé réaliser l'accessibilité du rez de chaussée de l'hôtel de ville, aujourd'hui elle pense qu'il est préférable équiper directement le bâtiment d'un ascenseur

Monsieur Christian DUPRAT s'interroge sur la validité de la subvention

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le FDE est attribué pour la période 2009 – 2011, la ville pour ce projet s'est vu attribuer une subvention de 28 000€

Madame Béatrice PIBAROT demande si nous n'aurions pas pu prévoir une rampe d'accès pour le bâtiment

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond que nous aurions dépassé le dénivelé autorisé

Monsieur Christian DUPRAT suggère qu'il sera nécessaire de prévoir des garde fous vu la hauteur de la plate forme de la maison de pays

Madame Anne Laure GARRIGUES partage ce point de vue

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- D'approuver le programme de l'opération, concernant l'accessibilité de la Maison de pays ainsi que l'enveloppe financière d'un montant de 16 680 €HT affectée à cette opération
- D'autoriser monsieur le Maire à lancer les procédures de MAPA pour désigner les entreprises devant réaliser les travaux et signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions

- D'autoriser monsieur le maire à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional et d'éventuels autres partenaires potentiels de la ville

## **21 - REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN CARRIERE – APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame Sylvie Arnal Maire Adjointe déléguée aux affaires scolaires expose aux membres du conseil municipal que la Ville du VIGAN doit procéder à des travaux de rénovation dans le groupe scolaire JEAN CARRIERE.

Ces travaux consistent en une réhabilitation complète des couloirs de l'entrée de l'école et des coursives.

Ces travaux feraient l'objet d'un MAPA comportant un lot :

- lot n°1 « réhabilitation des façades » : 40 000€ H.T.,

Le coût estimatif des travaux s'élève à 40 000 € H.T., soit un montant T.T.C. arrondi à 48 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il espère que la réserve parlementaire pourra être attribuée à ce projet

Madame Pascaline DRUYER pense qu'il serait plus judicieux de commencer par changer les fenêtres

Madame Sylvie ARNAL lui répond qu'il faut commencer par résoudre les problèmes d'humidité des coursives

Monsieur Jean Marie MISS précise que le pays réalise actuellement un audit énergétique des bâtiments communaux qui nous permettra d'établir des priorités pour les investissements futurs

Madame Pascaline DRUYER demande si la réalisation de l'étude est un préalable à la demande de subventions

Monsieur le Maire lui indique qu'il est plus facile de solliciter des subventions si une étude énergétique est faite

Monsieur Pierre MULLER précise que la ville du Vigan est prioritaire pour cette étude qui devrait être terminée en juillet.

### **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- 1 – D'adopter le programme de travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,
- 2 – D'autoriser monsieur le maire à solliciter des participations financières auprès du Conseil Général et de monsieur le Sénateur et Monsieur le Député au titre de la réserve parlementaire
- 3 – D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **22 - ACQUISITION DE TOILETTES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE (PÉRIODE 2010/2011) - LANCEMENT D'UN MAPA POUR LA FOURNITURE, LA POSE DE SANITAIRES À ENTRETIEN AUTOMATIQUE ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur Christian LANGET Maire Adjoint délégué aux travaux, au personnel, aux affaires générales et à la police municipale expose ce qui suit :

Dans le cadre du Plan de mandat, un plan d'équipement pluriannuel est proposé pour la période 2010/2011 avec pour objectif l'acquisition et la restauration de toilettes publiques sur le territoire de la ville du VIGAN, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce plan prévoit l'acquisition de trois sanitaires à entretien automatique (SEA) accessibles aux personnes à mobilité réduite : Rue de la calade, Boulevard des châtaigniers et sur la déviation.

Il est donc prévu une consultation (MAPA) pour l'acquisition et la pose de 2 sanitaires en 2010 et un sanitaire en 2011.

L'estimation globale de la dépense s'élève à la somme de 90 000 euros hors taxes.

**Le conseil municipal à la majorité des membres présents (1 vote contre Monsieur Benjamin Chalande et 1 abstention Madame Véronique Horeau en raison de l'utilisation de produits chimiques) décide :**

- D'approuver ces dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, les marchés à intervenir
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter des participations financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'éventuels autres partenaires potentiels de la ville
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Christian DUPRAT précise qu'il était à la limite de l'abstention car ces toilettes sont forts chères

Madame Odile VERAMENDI regrette qu'il soit prévu la gratuité pour ces équipements, elle pense qu'il faudrait qu'elles soient payantes

Monsieur Christian DUPRAT demande si une évaluation des coûts de fonctionnement a été faite

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond qu'elle peut la lui transmettre car elle ne se rappelle pas des chiffres exacts

Madame Pascaline DRUYER prend la parole pour indiquer qu'elle est obligée de partir et donne procuration à monsieur Christian DUPRAT

## **23 - AIDE AU DEFICIT - « RESEAU EN SCENE – LANGUEDOC ROUSSILLON » POUR L'ACCUEIL DE SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2010 DE LA VILLE DU VIGAN.**

Madame Laurence AUDREN, Maire – Adjointe déléguée à la culture expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la saison culturelle 2010, la ville du VIGAN sollicite le « Réseau en scène – Languedoc Roussillon » au titre de l'aide au déficit pour des spectacles vivants sur la saison 2010.

**Réseau en scène Languedoc-Roussillon**, est une association régionale de coordination et de diffusion des arts du spectacle, elle a pour ambition d'assurer un développement artistique et culturel équilibré du Languedoc-Roussillon. Elle soutient les démarches visant à réduire les inégalités d'accès à la culture. L'association contribue à prolonger la durée de vie des œuvres créées en Languedoc-Roussillon. Elle favorise leur exploitation sur de plus longues périodes pour diversifier et accroître leur public. Elle stimule leur circulation par un élargissement de leurs possibilités de diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

**Les aides proposées par Réseau en scène** sont des garanties financières se traduisant par un apport financier visant à garantir une partie du déficit encouru par l'exploitation du spectacle.

Le montant de la garantie est calculé sur la base des dépenses artistiques (contrat de cession, défraiements, transports, droits d'auteur et taxe parafiscale) et des recettes prévisionnelles (billetterie, subvention fléchée, ADAMI, etc.). Le montant peut, le cas échéant, être révisé à la baisse au vu des résultats constatés après les opérations, sur la base des éléments fournis et certifiés par l'organisateur

Les demandes de garanties financières peuvent être sollicitées autour des spectacles suivants :

- le 26 mars – Spectacle tout public – « Augustin » La compagnie des voisins du dessus
- le 21 mai – Spectacle tout public – « Marcello, Marcello » La compagnie des petites choses

Le coût du spectacle « Augustin » est de 1 500 euros pour 2 représentations et le coût du spectacle « Marcello, Marcello » est de 1300 euros.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que réseau en scène est un outil culturel de la région

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que ce dispositif peut s'apparenter à une subvention à postériori

Monsieur Bernard CAUSSE trouve dommage que ce dispositif ne bénéficie pas à plus d'associations

Monsieur le Maire précise que cette délibération met en avant la nécessité de travailler en réseau

Monsieur Bernard CAUSSE demande si ce dispositif est limité à la région

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative

Madame Laurence AUDREN met au vote le projet de délibération

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- D'AUTORISER M. Le Maire à solliciter auprès de « Réseau en scène- Languedoc Roussillon » l'aide au déficit
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**24 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE DES GITES DE CAMPIS**

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que la Ville du VIGAN est propriétaire d'un immeuble d'habitation édifié sur une parcelle sise route de St Bresson et cadastrée section F numéro 36, pour une superficie de 360 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble est l'ancienne école de Campis et avait été transformé en Gîte par la ville.

Il comprend deux appartements.

Le gîte A, de 33 m<sup>2</sup> environ, est composé au rez de chaussée d'une salle à manger avec un coin cuisine et une cheminée ainsi que des toilettes. Un escalier en colimaçon conduit à une chambre au premier étage.

Le gîte B de 60 m<sup>2</sup> environ, comprend :

- au rez de chaussée : un grand séjour avec coin cuisine, une salle d'eau et WC
- au premier étage : une mezzanine
- au deuxième étage : deux chambres à coucher, une salle d'eau avec WC et une autre mezzanine

Le bien évalué 90 000 euros par les services des domaines, a été mis en vente dans l'ensemble des agences immobilières de la ville.

Une offre de 120 000 euros a été transmise à la ville par l'agence immobilière LE VIGAN IMMOBILIER. Ce qui est un prix supérieur à l'estimation des domaines et qui correspond au prix du marché immobilier local.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir pourquoi la ville vend ses biens

Monsieur le Maire lui indique que ces gîtes sont peu utilisés et nécessiteraient de nombreux travaux notamment en matière d'isolation

Il précise que le rôle de la collectivité n'est pas d'être un gestionnaire d'équipements touristiques, il est préférable que nous nous recentrions sur nos missions de service public

La vente permettra d'utiliser cet argent à financer des investissements sans recourir à l'emprunt et nous rapportera à l'avenir de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

1.- D'approuver la cession au profit de Monsieur Paul Barrabes et Madame Louisia Mautuit de la propriété communale sise route de Campis, cadastrée en section F n°36, moyennant le prix de 120 000 € H.T

2.-D'autoriser Mr le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir.

## **25 - CLSPD – RENOUELEMENT DU CLSPD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Monsieur le Maire indique que ce projet de délibération fait suite à une réunion qu'il avait demandée en sous préfecture au sujet des problèmes de drogue

Bien qu'obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants, la ville du Vigan dispose d'un CLSPD, celui-ci avait permis l'émergence de divers projets dont la maison des ados. Monsieur le Maire précise qu'il attendait l'arrivée de madame Ellul pour relancer ce dossier.

Monsieur Christian LANGET Maire Adjoint délégué aux travaux, aux affaires générales, au personnel et à la police municipale informe les membres du conseil municipal que le Décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 a instauré de s dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Dans ce dispositif, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité, et au sein de laquelle s'organisent la réflexion et l'action.

L'objectif est de permettre au maire d'avoir une vue d'ensemble des problématiques que rencontrent ses administrés et d'agir le plus en amont possible. Cette loi vise à donner au maire les moyens « d'anticiper ou de détecter les évolutions de la délinquance ».

Le CLSPD est présidé par le Maire ou son représentant, et animé le plus souvent par un coordinateur. Le Maire devient le «pivot» de la politique de prévention, dont il «coordonne la mise en œuvre. Il peut partager le secret professionnel avec les acteurs sociaux, saisir le juge pour mise sous tutelle des prestations familiales, effectuer un «rappel à l'ordre» à l'encontre d'un administré, y compris mineur, pour trouble à l'ordre public...».

Les élections municipales de 2008 ont modifié la composition des conseils municipaux. Pour ces raisons, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, créé par délibération en date du 21 mars 2003 (CLSPD) du VIGAN, doit être renouvelé.

Ce CLSPD comprendra :

Monsieur le Préfet de Gard ou son représentant, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Alès ou son représentant et Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant ; personnalités dénommées membres de droit ;

Les élus désignés par le Maire ;

Les représentants des services de l'Etat suivants désignés par le Préfet :

- Le Cabinet du Préfet
- L'Inspection Académique (IA)
- La Gendarmerie
- La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Gard (DDPJJ)
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)
- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)
- La Direction des Actions Interministérielles de la préfecture (DAI)

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Gard (SPIP)  
La Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par arrêté du président du CLSPD après accord des organismes dont ils relèvent.

Il convient de renouveler cette instance et de désigner les représentants de la commune au CLSPD, au titre des personnes qualifiées, sachant qu'il a été convenu que la commune du VIGAN serait représentée par six élus.

**Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du CLSPD et de désigner les six conseillers municipaux qui siègeront dans cette instance.**

Monsieur le Maire précise qu'il a récemment rencontré le procureur d'Alès qui est satisfait de voir un nouvel élan donné à ce conseil

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lorsqu'il a sollicité cette réunion au sujet des problématiques de drogue, il a été étonné de constater que les services de l'Etat considèrent ce problème comme peu important au Vigan.

Madame Odile VERAMENDI s'étonne de cette appréciation, car ce problème est réel notamment au château d'eau.

Monsieur le Maire lui indique qu'il a constaté des trafics le samedi après midi face à la librairie

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour faire partie du CLSPD et met au vote la délibération.

### **A l'unanimité des membres présents sont désignés**

Membres titulaires :

- monsieur Christian LANGET
- madame Sylvie ARNAL
- monsieur Benjamin CHALANDE
- Monsieur Christian DUPRAT
- Madame Maryse ROQUES
- Madame Isabelle BOUSQUET

Sont désignés membres suppléants :

- Madame Christiane ROUQUETTE
- Madame Béatrice PIBAROT
- Monsieur Patrice BOISSON

## **26 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE POSTES A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINTS TECHNIQUES**

Monsieur LANGET Christian, Adjoint délégué au Personnel, informe l'assemblée :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Que compte tenu du départ en retraite d'une ATSEM de l'Ecole Maternelle, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de deux emplois à temps non complet, afin de pourvoir en partie au déficit d'heures dans ce service. Il s'agit de transformer deux postes à temps non complet en postes à temps complet, soit un complément d'heures de 6,50 heures par semaine en considérant le départ en retraite d'un agent à temps plein.

**Il est proposé à l'assemblée :**

De porter la durée du temps de travail des deux emplois d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet créés initialement pour une durée de 31,50 heures et 32 heures par semaine, à 35 heures par semaine pour ces deux postes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption de cette proposition.**

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si les autres ASEM sont titulaires à temps complet

Monsieur Christian LANGET lui répond par l'affirmative

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

De porter la durée du temps de travail des deux emplois d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet créés initialement pour une durée de 31,50 heures et 32 heures par semaine, à 35 heures par semaine pour ces deux postes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

**27 - Convention d'objectifs avec l'association « Les Amis de Tatihou » ou centre Louis Defond - Réhabilitation des aires de jeux**

Madame Anne Laure Garrigues, Maire-adjointe déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du Conseil Municipal que la présente délibération vous propose une convention d'objectifs particulière pour l'association « Les Amis de Tatihou », afin de préciser les conditions de partenariat entre la Ville et l'association.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention d'objectifs entre la ville et le centre « Les Amis de Tatihou »
- Autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ci-jointe

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si des jeux seront installés au village de vacances

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que des jeux seront acquis pour le village

Elle précise que la réception des jeux en bois pour les châtaigniers a été faite, elle souhaite que les jeux rénovés soient installés en juin

Monsieur le Maire se félicite de cette convention qui associe le centre Louis Defond, c'est utile de faire travailler les jeunes du centre sur les équipements publics, c'est un partenariat intéressant qui se noue  
Il propose l'inauguration des jeux en juin lors de la course aux flambeaux

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la présente convention et attribue une subvention de 1 500 euros à l'association « Las amis de Tatihou »

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire donne lecture des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance du conseil municipal

## Répertoire Décisions Municipales 2010 *Registre N°3*

N°	Date	Objet	Nom.pages	Folio
10/014	03/03/10	<b>Convention Mise à disposition Locaux « Gîte d'Etape » Assos Orange Bleu et OUDEIS</b>	1	163
10/015	04/03/10	Convention de mise à disposition de chlore gazeux SA Eurochlore	1	164
10/016	08/03/10	Désignation Avocat SCP Tournier Doss Delenne	1	165
10/017	09/03/10	BAIL Avenant 1 PERONNE Carole	1	166/167
10/018	16/03/10	<b>Contrat de Cession Cie Les Voisins du Dessus 26/03</b>	1	168

### QUESTIONS DIVERSES

#### **Stockage du chlore gazeux**

Monsieur Christian DUPRAT indique qu'il vient d'entendre que la ville a fait l'acquisition de chlore gazeux, il attire l'attention de la municipalité sur le caractère dangereux de ce produit, il faut le stocker en tenant compte d'un périmètre de protection

Monsieur Christian LANGET demande à monsieur Christian DUPRAT de lui transmettre la réglementation en la matière

#### Politique locale

Monsieur Christian DUPRAT indique avoir été choqué des propos de monsieur le Maire dans midi libre sur la gestion locale du parti socialiste.

#### Compte rendu

Monsieur Bernard CAUSSE trouve dommage que le compte rendu à la presse ne comporte pas l'ensemble des interventions des conseillers municipaux lors du conseil

Monsieur le Maire lui indique que cela ne lui paraît pas très réaliste, il pense que la presse assiste régulièrement aux séances du conseil et que c'est aux journalistes de relater les faits

Madame Odile VERAMENDI s'étonne de la présence d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit là du deuxième conseil de monsieur Patrice Boisson qui a remplacé madame Djamila Gontier

Monsieur le Maire termine la séance en invitant les conseillers municipaux à venir tenir les bureaux de vote dimanche

La séance du conseil municipal se clôt à 22 heures.

---